



« Les caravanières venues du sud » : une passerelle pour la citoyenneté

Marie-Martine Chambard, présidente de *Femmes contre les intégrismes*, nous explique les raisons d'être de cette association et l'origine du projet « Les Caravanières ».

L'ASSOCIATION *Femmes contre les intégrismes* a été créée en 1995, pour défendre l'égalité des droits entre les femmes et les hommes d'origine étrangère qui vivent en France. Depuis le début, des liens se sont tissés avec des femmes qui défendent leurs droits en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

CHRONIQUE D'UNE DÉGRADATION ANNONCÉE

La dégradation annoncée de l'autonomie des femmes, nous la tenions de nos amies Algériennes, soumises depuis 1984, au code de la famille devenu par le truchement de leur humour, « le code de l'infamie ». Un code inventé en Algérie par le Front de libération nationale après des années d'indépendance, pour calmer les forces islamo-conservatrices qui pèsent politiquement sur la société jusqu'à aujourd'hui, et aboutir à une « paix » sociale et politique instaurée au détriment de la moitié de la population, les femmes. **Ce code en fait des mineures à vie**, toujours dans la dépendance et la tutelle d'un homme de la famille, pour n'importe lequel des actes de leur existence.

En vertu « d'accords bilatéraux »¹, les lois du pays d'origine sont applicables dans le pays d'accueil : une répudiation, tout comme un divorce peuvent être validés par un juge français à la demande du mari, parfois sans même que l'épouse en soit informée. C'est **cette situation parfaitement discriminatoire**, au pays de l'égalité et de la liberté – qui par ailleurs accueillait à bras ouverts les bourreaux pourchassés – que nous avons dénoncés, en éditant le guide « Madame, vous avez des droits »². Cet outil est très utile aux femmes et aux acteurs sociaux pour « débrouiller » des situations complexes, depuis la prévention des mariages forcés jusqu'aux enlèvements d'enfants, en passant par les questions de pensions de reversion...

En effet, **la coexistence de deux droits contradictoires** sur un même territoire profite à ceux qui tentent, au nom du relativisme culturel, de faire reculer les droits des femmes chèrement acquis en mettant en avant des préceptes religieux, fondés sur une lecture fondamentaliste de l'islam. Si complexe soit-elle, cette situation juridique ne résiste pas au principe républicain d'égalité devant la loi, applicable à tous.

UNE CARAVANE POUR L'ÉGALITÉ

Quand dans le même temps au Maroc, des femmes obtiennent des améliorations de leur statut personnel, la Moudawana, comment accepter ici le recul des droits des

femmes ? Aucune femme à travers le monde ne souhaite être mariée contre son gré, séquestrée, violée, répudiée, jetée à la rue avec les enfants, ou privée de ces derniers sans recours, frappée, voir vitriolée en cas de résistance. Il n'est question ici ni de conflit de civilisations, ni même de querelle entre les anciens et les modernes, simplement qu'il n'y ait pas un droit pour les unes et un droit pour les autres.

Il est donc essentiel que cette parole d'égalité soit relayée, ici, par des femmes qui ne comprennent pas que l'on recule ici, quand elles avancent là-bas. L'association a ainsi organisé **plusieurs rencontres trans-méditerranéennes**. Ces rencontres, qui ont commencé en 1996 et 1998, ont pris la forme d'une caravane, inspirée de la démarche des Marocaines pour informer de leurs droits les femmes, aux abords des villes comme au fin fond des douars. En 2004, la caravane a sillonné les quartiers de la région lyonnaise, et en 2006, la partie nord-est de la France. Avec la vingtaine de caravanières engagées pour leurs droits au Maghreb, chaque jour sont organisés des rencontres inter-associatives, des ateliers d'information des femmes sur leurs droits en France et au Maghreb, des temps « jeunes » sur les questions de respect mutuel, des contacts avec les élus locaux pour infléchir leur vision, des consultations juridiques et des moments festifs³. Chaque journée est précédée d'un patient travail de préparation et d'information, en réseau avec les associations présentes ici et là.

DES RENCONTRES PRODUCTRICES DE CONNAISSANCES ET DE COMPRÉHENSION

L'un des points forts de la Caravane, c'est le contact entre les associations des trois pays du Maghreb et les habitants, qui souvent méconnaissent les avancées considérables des modes de vie au quotidien à Alger et à Tizi Ouzou, à Casablanca ou Marakech, à Tunis...

Ce va-et-vient est producteur de connaissances et de compréhension par les femmes de leur propre rôle dans la cité, ainsi que de transmission de valeurs communes pour que chacun et chacune trouve sa place, égaux et différents. ■

Marie-Martine CHAMBARD

1. voir www.fci-asso.org

2. Réciprocité de l'article 3 du Code civil français, accord judiciaire du 28 août 1962 entre l'Algérie et la France, Convention du 27 août 1964 sur l'exequatur, Convention franco-marocaine du 10 août 1981.

3. Un documentaire, réalisé par le cinéaste Jean Pierre Thorn, a été présenté au festival de Cannes (festival social) en mai 2006.